

ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES
870, avenue de Salaberry
bureau 103
Québec (Québec) G1R 2T9

Québec, le 24 octobre 2018

Simard Morin Delage CPA S.E.N.C.R.L.,
1995, Frank-Carrel bureau 308
Québec (Québec) G1N 4H9

Madame,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre examen des états financiers de l'organisme ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES pour l'exercice terminé le 31 août 2018 aux fins de l'expression d'une conclusion selon laquelle, au cours de votre examen, vous n'avez rien relevé qui vous porte à croire que les états financiers de l'organisme ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES au 31 août 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, l'exactitude des déclarations suivantes, qui vous ont été communiquées au cours de votre examen.

États financiers

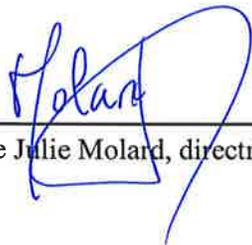
- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les termes et conditions énoncés dans la lettre de mission portant la date du 28 septembre 2018, quant à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.
- Nous avons examiné et approuvé tous les éléments suivants :
 - les écritures de journal que vous avez préparées ou modifiées;
 - les codes de comptes que vous avez établis ou modifiés;
 - les opérations financières que vous avez reclassées;
 - les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés;

- le sommaire des anomalies non corrigées.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes eu égard à la préparation et la présentation fidèle des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de votre examen;
 - un accès sans restriction aux personnes au sein de l'entité auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers.
- Nous vous avons communiqué :
 - l'identité des parties liées à l'entité et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant;
 - tous les faits importants ayant trait à des cas de fraude avérés ou suspectés dont nous avons connaissance et qui peuvent avoir une incidence sur l'entité;
 - toute situation actuelle ou potentielle de non-conformité aux textes légaux et réglementaires dont nous avons connaissance et qui a une incidence sur les états financiers de l'organisme ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES;
 - toutes les informations pertinentes quant à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation dans les états financiers;
 - tous les événements survenus après la date des états financiers et pour lesquels un redressement ou la communication d'informations pourraient être requis;
 - les engagements, obligations contractuelles et éventualités significatifs ayant ou pouvant avoir une incidence sur les états financiers de l'entité, y compris sur les informations à fournir;
 - les opérations non monétaires significatives ou les opérations sans contrepartie significatives conclues par l'entité au cours de la période de présentation de l'information financière considérée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Madame Julie Molard, directrice générale